

7

COPIE

buen  
château saint hilaire

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

ARRETE - M.H. - 2002 - N° 11

Portant inscription du château Saint-Hilaire à LOUVIERS (Eure) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

**Le Préfet de la région de Haute-Normandie,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,**

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61. 428 du 18 avril 1961 ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 96-541 du 14 juin 1996 portant déconcentration de certaines procédures relatives aux monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 31 janvier 2002 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château Saint-Hilaire à LOUVIERS (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

**ARTICLE 1 -** Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du château Saint-Hilaire à LOUVIERS (Eure) : **le logis** en totalité, y compris le bâtiment adjacent dit "chapelle", sis 44, avenue Henri Dunant ;

situées sur la parcelle n°113 d'une contenance de 10ha 51a 01ca figurant au cadastre section AK au lieudit "La Roquette" ;

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

**ARTICLE 3** - Il sera notifié au préfet de département, au propriétaire et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ROUEN, le

Le Préfet de Région

  
Bruno MONTENAIST

13 SEP. 2002

Département :  
EURE

Commune :  
LOUVIERS

Section : AK  
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LOUVIERS  
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 - fax 02 32 25 71 40  
cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

